





# Edition 2023 du Dialogue Parlementaire sur la CNUCC & Assemblée Générale Annuelle de la GOPAC

8 - 9 Mars 2023, Doha, Qatar

### EDITION 2023 DU DIALOGUE PARLEMENTAIRE SUR LA CNUCC – NOTE D'INFORMATION

En tant que seul instrument juridiquement universel contraignant en matière de lutte contre la corruption, la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) a, depuis son lancement en 2003, obtenu une réponse mondiale de 189 pays qui ont ratifié, approuvé, adhéré à ou mis en application la convention.

La CNUCC est complète, car ses dispositions reconnaissent l'importance des mesures préventives et punitives. Elle reconnaît que la corruption n'est pas seulement une question d'importance nationale mais aussi une question transfrontalière, ce qui implique que la coopération internationale dans la lutte contre les délits est essentielle.

Elle souligne également que la lutte contre la corruption ne relève pas uniquement du domaine du gouvernement. Une approche de l'ensemble de la société, y compris les parlements, tant au niveau national qu'international, est nécessaire pour mettre en place un régime anti-corruption solide qui puisse prospérer sous l'égide de la CNUCC. Tous les acteurs étatiques, y compris les parlements et les autres communautés internationales, doivent travailler main dans la main pour lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

Si la convention a permis aux pays de jeter les bases de la lutte contre la corruption au niveau national, il reste encore des défis à relever pour garantir la mise en œuvre efficace de ses dispositions. C'est là que le Parlement joue son rôle.

Le corps législatif est crucial dans la mise en œuvre de la convention. Le Parlement n'est pas seulement une institution impliquée dans le vote de la ratification. Il joue également un rôle essentiel dans la conduite des changements visant à soutenir la mise en œuvre effective de la convention, en jouant un rôle dans l'élaboration des politiques et des budgets ainsi que dans la surveillance, et en favorisant un engagement plus fort du public sur la question.

Dans la pratique, le rôle du Parlement dans les obligations internationales de l'État est souvent négligé. Le Parlement n'est sollicité que lorsqu'il est nécessaire de ratifier ou d'adopter des lois relatives à la convention. Son rôle de surveillance de la mise en œuvre de la convention est sous-utilisé car les parlementaires sont moins exposés aux dispositions de la CNUCC et à son mécanisme d'examen. La plupart du temps, la contrepartie exécutive domine considérablement le Parlement.







Depuis sa création, la GOPAC a appelé à la mise en œuvre efficace de la CNUCC en engageant les parlementaires plus profondément dans le domaine du traité, tant au niveau national qu'international. La déclaration de Doha adoptée lors de <u>la 7ème Conférence mondiale des parlementaires contre la corruption en 2019</u> a même exhorté les parlementaires à renforcer leur engagement envers la CNUCC.

La nécessité d'un tel engagement a ensuite été affirmée par la 8ème Conférence des États parties à la CNUCC, en 2019, à travers la <u>Résolution 8/14 sur la promotion des bonnes pratiques relatives au rôle des Parlements nationaux et autres organes législatifs dans la prévention et la lutte contre la corruption sous toutes ses formes où elle reconnaît les rôles du Parlement dans le renforcement de la mise en œuvre de la convention.</u>

Cette année, la CNUCC entre dans sa 20ème année. Beaucoup de progrès ont été réalisés, mais le défi de la mise en œuvre effective de la convention reste à relever. Guidée par la nécessité d'engager davantage le Parlement et les parlementaires envers la CNUCC et d'explorer les domaines possibles où les législateurs et les institutions législatives peuvent maximiser leur potentiel pour renforcer la mise en œuvre efficace de la convention, la GOPAC organisera un dialogue parlementaire sur la CNUCC. Le dialogue vise à explorer les perspectives, les pratiques, les leçons apprises du Parlement dans plusieurs domaines, y compris la façon dont les parlementaires peuvent améliorer leur rôle de surveillance et établir des mesures parlementaires spécifiques pour mettre en œuvre efficacement les dispositions de la convention.

Le Dialogue abordera les questions fondamentales de l'engagement du Parlement et des parlementaires envers la CNUCC. Il explorera en particulier, les points suivants :

- 1. Les initiatives et innovations parlementaires actuelles et futures qui peuvent soutenir la mise en œuvre efficace de la CNUCC.
- 2. Les moyens disponibles pour que les Parlements et les parlementaires soient pleinement engagés, informés et conscients de l'écart de mise en œuvre de la CNUCC aux niveaux international et national.
- 3. Les leçons apprises et les expériences des Parlements et des parlementaires pour soutenir efficacement la mise en œuvre des dispositions spécifiques de la CNUCC.

# LES DIALOGUES

#### 1. La CNUCC a 20 ans : le Rôle du Parlement.

Il soulignera l'urgence pour le Parlement et les parlementaires de soutenir la mise en œuvre effective de la CNUCC. Le thème aborde également les moyens de renforcer les fonctions parlementaires et la façon dont le Parlement et les parlementaires sont conscients des mécanismes d'examen de la CNUCC aux niveaux national et international. Il devrait faciliter un plus grand partage des bonnes pratiques parlementaires, de l'innovation et des leçons apprises au sein de la communauté parlementaire concernant leur implication dans la gouvernance mondiale.

## 2. Le Parlement et le peuple : répondre aux urgences.

Le Dialogue s'intéresse à la relation entre le Parlement et les parlementaires et les personnes qu'ils représentent. Il explore diverses initiatives parlementaires visant à mobiliser le public dans la lutte







contre la corruption et à protéger ses droits, notamment en période d'urgence. Les parlementaires seront invités à partager les progrès de leur mise en œuvre et leurs pratiques pour motiver le public à signaler, prévenir et combattre la corruption, en s'inspirant des dispositions de la CNUCC sur la restitution de l'information au public (10), la participation de la société (13) et la protection des auteurs de dénonciations (33).

Les pratiques susmentionnées et la manière dont le Parlement exerce ses fonctions sont essentielles pour tenir le gouvernement redevable. Les dernières années ont illustré comment le Parlement doit adapter ses fonctions, y compris le contrôle en tant de pandémie, dans des situations sans précédent. Les participants sont également invités à partager les bonnes pratiques et à discuter des mesures à prendre pour s'assurer que le contrôle législatif reste en place même en cas d'urgence ou de crise future, notamment en ce qui concerne les finances publiques (article 9 de la CNUCC).

# **DOCUMENTS D'INFORMATION**

- 1. 7e Conférence de GOPAC : Déclaration de Doha.
- 2. <u>Outil d'évaluation de la lutte contre la corruption à l'intention des parlementaires.</u>
- 3. Surveillance financière : Guide à l'intention des parlementaires.
- 4. Le rôle du Parlement dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.
- 5. <u>Résolution 8/14 de la COSP8 sur la promotion de bonnes pratiques en ce qui concerne le rôle du Parlement et des autres organes législatifs dans la prévention et la lutte contre la corruption sous toutes ses formes.</u>
- 6. Résolution 9/1 de la COSP9 sur la Déclaration de Charm el-Cheikh sur le renforcement de la coopération internationale pour prévenir et combattre la corruption en période d'urgence, de réaction aux crises et de relèvement.
- 7. <u>Déclaration politique de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies contre</u> la corruption, 2021.
- 8. Crises et corruption : réponses d'urgence pendant la COVID-19.







# LE PROGRAMME

MARDI, 7 MARS 2023			
Arrivée des Délégués			
MERCREDI, 8 MARS 2023			
10.00 – 11.00	<ul> <li>Ouverture du Dialogue</li> <li>S. E. M. Hassan bin Abdulla Al-Ghanim, Président, du Conseil du Shura de l'Etat du Qatar.</li> <li>S. E. M. Hamad bin Nasser Al-Missned, Président, Qatar Autorité de Contrôle Administratif et de la Transparence.</li> <li>S. E. M. Nikhil Seth, Directeur Exécutif de l'UNITAR.</li> <li>Madame Brigitte Strobel-Shaw, Secrétaire de la Conférence des Etat Parties de la CNUCC (virtuel)</li> <li>S. E. Dr. Ali bin Fetais Al-Marri, Président de la GOPAC.</li> </ul>		
11.00 – 13.30 (La Pause-Café sera servie dans le hall d'entrée)	1 <sup>er</sup> <u>Dialogue</u> 20 ans de la CNUCC : le Rôle du Parlement  Modérateur : Dr Fadli Zon, vice-président, Comité exécutif de GOPAC		
	<ul> <li>Panélistes:</li> <li>S.E. Muhyieddeen Shaban Touq, président par intérim, Ad-Hoc Comité de négociation d'une convention contre la corruption (2002 - 2003).</li> <li>Lord Fusitu'a, président, GTF UNCAC (virtuel)</li> <li>M. Giovanni Gallo, Chef, Section d'appui à la mise en œuvre, Corruption et Service économique, Division TA/ONUDC.</li> <li>Sénatrice Marie Rose Mureshyankwano, Rwanda (virtuel).</li> <li>Hon. Terieta Mwemwenikeaki, Président de GOPAC Kiribati et ancien Point Focal de la CNUCC pour le Kiribati.</li> <li>Sénatrice Minerva Hernandez, Président de GOPAC Mexique.</li> </ul> Discussion		
13.30 – 14.30	Déjeuner		







14.30 – 17.00	2 <sup>ème</sup> <u>Dialogue</u>
(La Pause-Café sera servie dans le hall d'entrée)	Le Parlement et le peuple : Faire face aux urgences. (Les questions spécifiques qui seront discutées sont liées à la mise en œuvre des dispositions de la CNUCC sur les restitutions au public (10), la participation de la société (13), et la protection des personnes dénonciatrices (33), ainsi qu'à l'assurance que le contrôle législatif reste en place même pendant les urgences ou toute crise future, en particulier lorsqu'il s'agit des finances publiques (article 9 de la CNUCC).
	Modérateur : M. Alex Meija, Directeur, Division des Personnes et de l'Inclusion Sociale, UNITAR.
	<ul> <li>Panélistes:</li> <li>M. John Hyde, Président, Groupe de Travail Mondial sur le contrôle parlementaire.</li> <li>M. Hidehiko Yuzaki, Governor, Préfecture d'Hiroshima (virtual).</li> <li>Hon. Kavinda Jayawardana, Caucus parlementaire du Sri Lanka pour l'ouverture Initiative parlementaire.</li> <li>Sénateur Jorge Carlos Ramirez Marin, Sénat du Mexique (virtuel).</li> <li>M. Rodrigo Herrera Bravo, Président, Groupe de Travail Mondial sur le Parlement ouvert et la participation de la société.</li> <li>Juge Mohammed Al-Askari, Président, Chambre criminelle, Cour de Cassation, Tunisie.</li> </ul>
17.00 – 17.15	Synthèse et clôture de la première journée
JEUDI, 9 MARS 202	
09.00 – 09.45	Réunion du Comité Exécutif
10.00 - 10.30	Réunion du Conseil d'Administration
11.00 – 13.00	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA GOPAC  Ordre du Jour
	1. Examen et adoption du procès-verbal de l'AGA précédente.  2. Examen et adoption du rapport de la GORAC pour l'appée 2022.
	2. Examen et adoption du rapport de la GOPAC pour l'année 2022.







	3. Examen et adoption du rapport du comité d'audit et du rapport financier de la GOPAC pour l'année 2022.
	4. Examen et adoption de tout plan opérationnel et budget.
	5. Rapport d'activités des sections régionales.
	6. Examen et adoption de toute proposition reçue en bonne et due forme pour amender la Constitution et les Règlements.
	7. Divers
	8. Clôture
13.00	Déjeuner

VENDREDI, 10 MARS 2023	
	Départ des Délégués